

Proposition pour le réseau ACT

En transformant l'ISN pour en faire le nouveau réseau ACT (ACT pour « Act! Cooperate! Transform! - Agir ! Coopérer ! Transformer !) le Comité du PVE entend créer un espace militant en ligne fondé sur une base de données de personnes de tous horizons qui souhaitent être activement et directement reliées à la politique des Verts au niveau européen. Ces personnes représentent une large part du militantisme Vert. Le PVE aimerait les rendre autonomes pour qu'elles jouent un rôle important dans notre travail.

Le comité du PVE a abordé ces idées au cours de l'année écoulée, a accepté cette proposition à l'unanimité et a trouvé le soutien des actuels coordinateurs d'ISN.

Nous présentons à présent ces idées au Conseil afin de demander le feu vert pour développer plus avant cette proposition.

Le concept d'ACT

Le réseau ACT joue un rôle actif pour le Parti Vert européen, car il informe et rapproche les individus sur les questions européennes et surtout, il permet leur participation à des campagnes, actions, pétitions, initiatives citoyennes, campagnes de médias sociaux etc., à l'échelle européenne. Les ACTivistes seront invités à agir concrètement en ligne sur des questions européennes spécifiques et à soutenir ainsi les objectifs des Verts. Notre optique est que les partis membres puissent également en bénéficier.

Le réseau doit être une plateforme virtuelle, un espace en ligne qui créera une sphère militante européenne. Il permet aux citoyens pro-européens des partis membres de s'impliquer directement dans les questions européennes au niveau du PVE. Si les partis membres veulent l'utiliser, il constituera un outil de campagne supplémentaire.

Le réseau ACT ne participera pas à des activités liées à des questions de portée nationale ou régionale, ni à des activités dans un État membre, sauf si le parti membre concerné y est favorable.

Le principal avantage du réseau ACT est la connexion entre l'action politique au niveau européen et le PVE. Le réseau ACT permet au PVE de faire participer des militants dans toute l'Europe et de multiplier l'engagement en faveur de certaines de ces actions et campagnes. Pour les militants européens, ACT sera le canal de connexion qui permettra de partager des thématiques et des intérêts et d'établir des réseaux avec d'autres militants européens.

L'avantage est que le PVE pourra déterminer quelles thématiques et quels types d'actions éveillent l'intérêt du public européen et qu'il pourra utiliser ces informations pour de futures campagnes.

Le PVE en bénéficiera à court terme, mais également à long terme, en vue des prochaines élections du Parlement européen qui se dérouleront en 2019. Si le PVE jette rapidement les

jalons de la création du réseau ACT, la mobilisation pour la campagne des élections européennes pourra démarrer tôt.

Qui serait impliqué ?

Les citoyens peuvent s'inscrire sur un site Internet dédié pour devenir ACTiviste. Des informations de base seront demandées lors de l'inscription et les candidats devront indiquer s'ils sont membres d'un parti lui-même membre du PVE. Dans ce cas, ils devront indiquer s'ils acceptent que leur parti national les informe sur les activités et campagnes liées à l'UE. Le PVE garantira la sécurité des données du site Internet conformément à la législation de l'UE en vigueur.

Une fois inscrites, les militants peuvent prendre part activement à la formation du réseau, participer aux actions, aux pétitions, aux ICE, aux photos et vidéos en ligne et les partager. Le suivi et la mise à jour seront assurés par le bureau du PVE.

La formation initiale de la plateforme et sa maintenance seront effectuées par le PVE. Les candidats sont invités à s'inscrire et à fournir au PVE des informations utiles et partageables.

Pour maintenir un seuil de participation bas, l'inscription ne sera assortie d'aucune cotisation. Le réseau ne doit pas éclipser les appels de fonds et les autres activités des partis membres.

Comment les partis membres du PVE coopèrent-ils ?

Le Comité du PVE demande aux partis membres de coopérer à la formation du réseau ACT. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à faire de ce réseau une réussite, tant pour des campagnes spécifiques que pour celle des élections.

Le PVE développera une structure de gouvernance du réseau ACT avec les partis membres et les coordinateurs de l'ISN.

Le Comité du PVE demande aux partis membres d'élire une personne du parti comme agent de liaison pour le développement du réseau ACT. Cette personne doit provenir du niveau exécutif ou pouvoir communiquer avec ce niveau.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le Comité du PVE fera une proposition détaillée d'ici le prochain Conseil à l'automne 2017, avec un nouveau vote concernant la création réelle du réseau. D'ici-là, le Comité du PVE informera les partis membres de chaque étape pertinente concernant le réseau ACT.

La proposition comportera au moins les éléments suivants :

- une révision technique complète pour la création et l'administration de la plateforme ;
- une première liste des actions et campagnes possibles ;
- le budget nécessaire à la création et à la mise en place du réseau ACT ;
- toutes les réponses aux questions potentielles de la part des partis membres concernant le réseau ACT ;
- une liste des objectifs réalisables et la manière de les atteindre (nombre de personnes, nombre de campagnes etc.) ;
- une structure transparente du mode d'organisation du réseau et de la définition des responsabilités.

Le Conseil du PVE à Glasgow charge le Comité du PVE d'entreprendre le travail sur le développement du réseau ACT et d'engager les étapes mentionnées ci-dessus.

Le Comité du PVE propose que, si un futur Conseil soutient la mise en œuvre du réseau ACT, cette autorisation soit limitée jusqu'aux élections européennes de 2019. Il doit s'agir d'une période de test permettant d'évaluer le fonctionnement du réseau ACT après les élections de 2019. Si à ce moment, le Comité du PVE et les partis membres sont satisfaits des résultats, le PVE continuera à travailler avec le réseau.